

1.3. L'HABITAT

1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs et principaux hameaux et selon leur typologie d'implantation¹, la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse, regroupée par typologie d'implantation, s'appuie sur plusieurs éléments :

> une synthèse écrite précisant :

- les principaux bourgs présentant cette typologie d'implantation et leurs principales caractéristiques
- la perception de la silhouette de bourg et le risque de covisibilité avec le VIP
- les perceptions depuis les entrées, centres et sorties de bourg et la visibilité du VIP

> un tableau précisant l'ensemble des bourgs concernés par cette typologie d'implantation, leur catégorie de population², leur distance à la ZIP, une description de leur localisation et de leur répartition par rapport à la zone de visibilité théorique du VIP

> des photographies, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de la typologie étudiée,

> un bloc diagramme, nappé d'une couche BD ortho et un profil de terrain (facteur d'élévation 1 pour 3), entre un bourg représentatif de la catégorie d'implantation et la ZIP

À la fin du chapitre, une carte de synthèse conclut sur la sensibilité générale de chaque bourg.

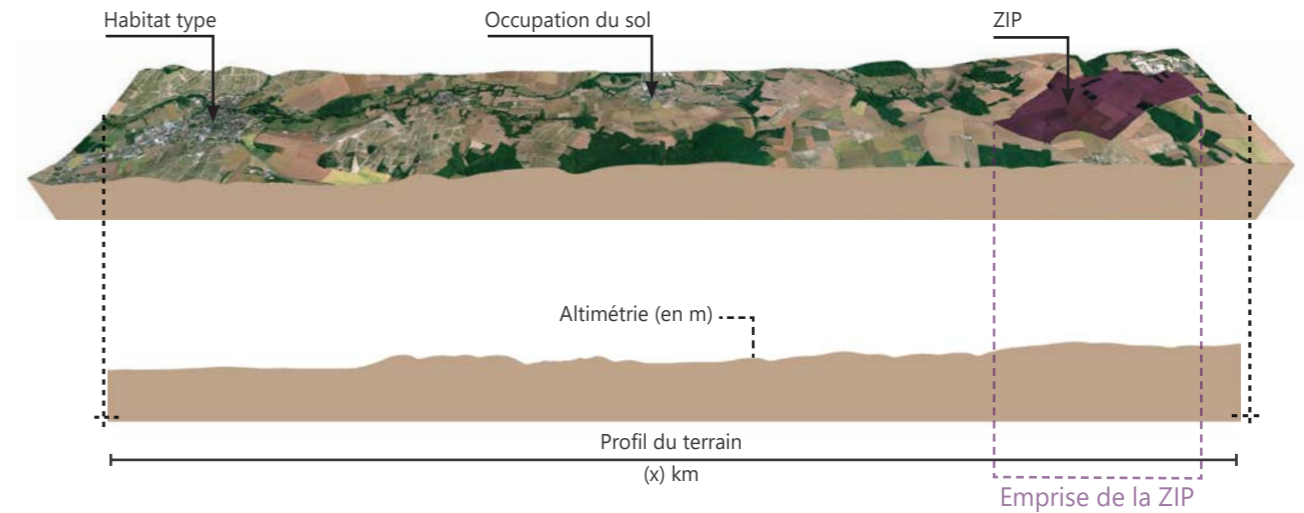


Figure 45 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes

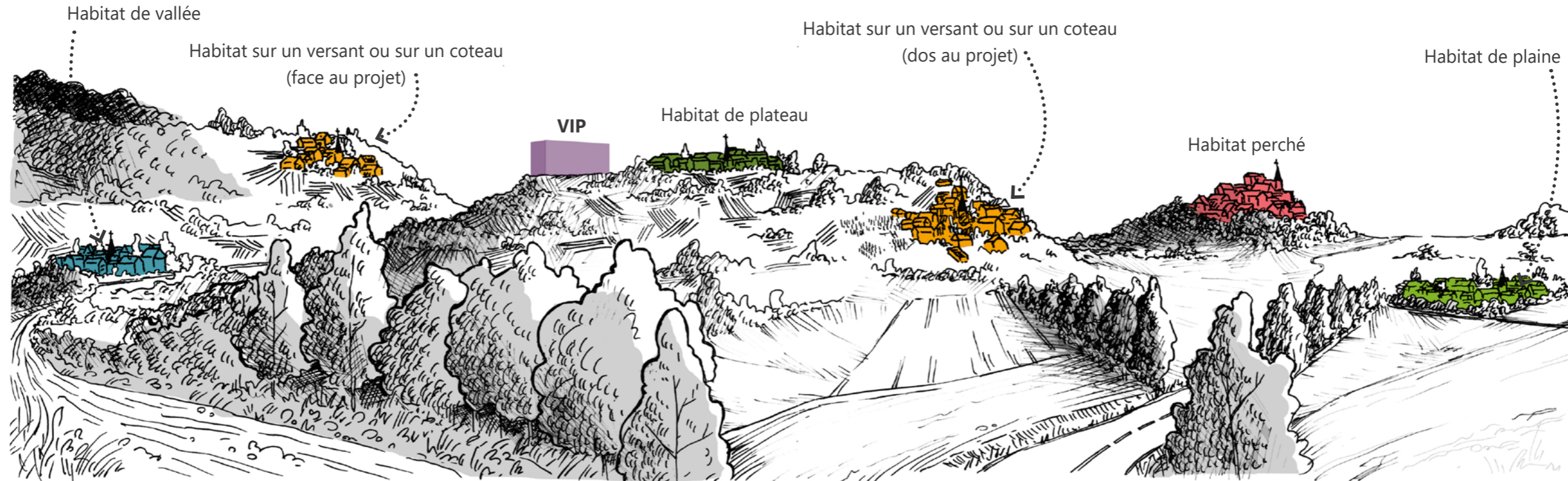



Figure 46 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat


¹ La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse.


² Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants (définition INSEE), les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier). Les hameaux de petite taille et l'habitat isolé ne sont pas analysés à l'échelle de l'aire rapprochée, ils le seront en revanche au sein de l'aire d'étude immédiate.

FIGURE 47 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

 Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

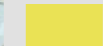
 Plaine

 Vallée


 Versant

Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 1,0 - 5,0°

 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

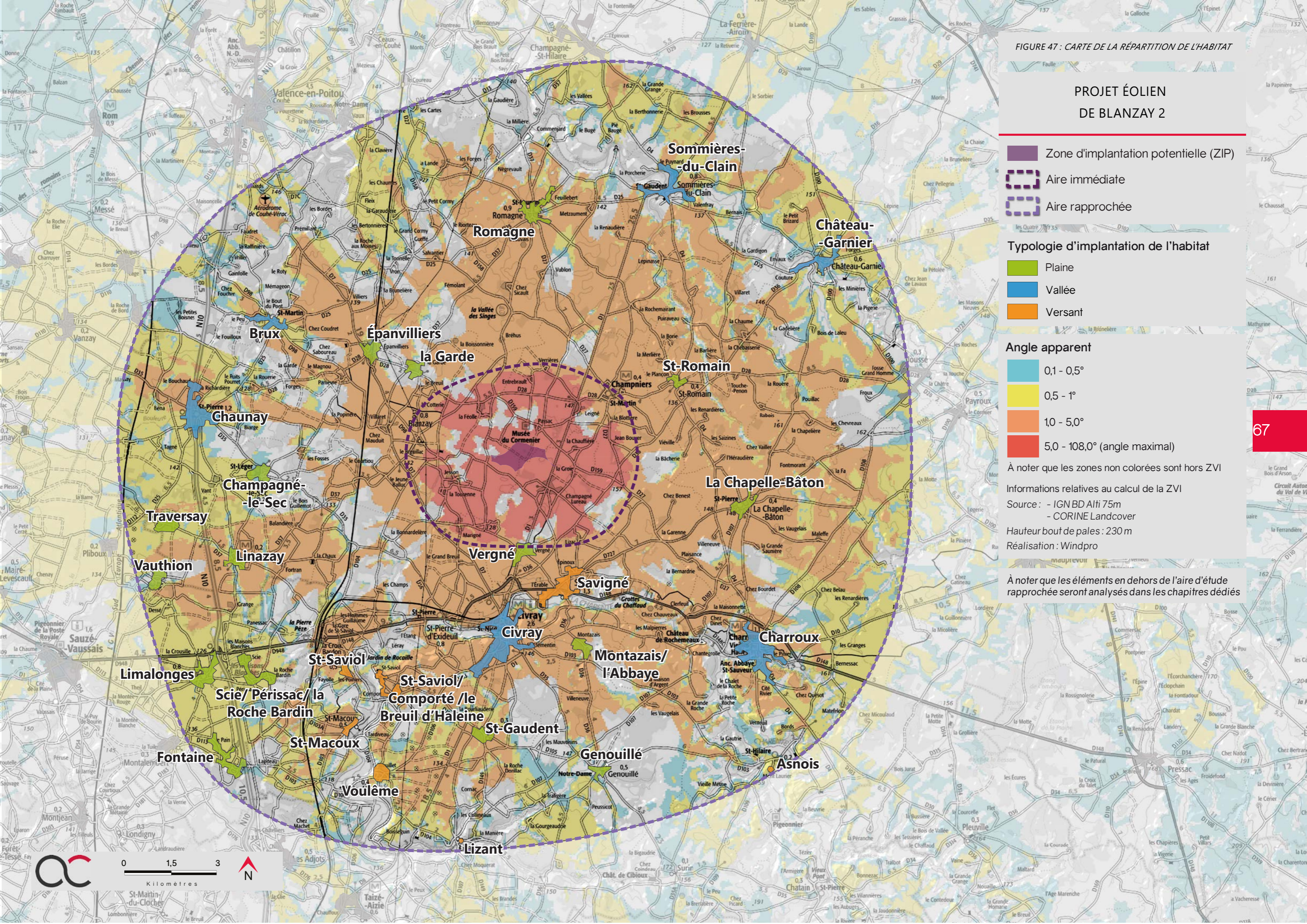
Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



1.3.2. HABITAT DE VALLÉE

Trois vallées découpent et traversant les plateaux agricoles de l'aire d'étude rapprochée : la vallée du Clain au nord-est, celle de la Charente au sud et celle de la Bouleure au nord-ouest. De nombreux lieux de vie s'y sont implantés du fait de la proximité avec l'eau. Par ailleurs, l'ensemble de ces bourgs s'est développé sur les versants de ces vallées et s'étendent au-delà, sur les plateaux agricoles.

C'est dans cette catégorie d'habitat que l'on retrouve les villes et villages les plus importants de l'aire d'étude comme Civray et Charroux. Ces bourgs présentent généralement une trame bâtie plutôt dense accompagnée d'une trame arborée importante qui émane, entre autres, de la ripisylve du fond de vallée à proximité. Cependant, en bordure de bourg, la topographie relativement douce et ample des ondulations dues au passage des vallées offre des vues ouvertes, ou bien filtrées, sur le VIP.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Depuis les plaines, les perceptions sont ouvertes et dégagées sur les vallées. Depuis ces points hauts, des vues simultanées entre les bourgs et le VIP sont possibles. Néanmoins, peu de bourgs sont concernés par ces situations de covisibilités. En effet, la végétation est très présente au sein de ces vallées et constitue des masques visuels entre la silhouette du village et le VIP. De nombreux villages sont ainsi préservés. Château-Garnier et Brux font état d'une situation de covisibilité avec la ZIP avec des sensibilités qualifiées de faibles à modérées. Un autre phénomène de covisibilité a également été relevé depuis la RD1 qui longe la frange sud de Civray. Depuis cet axe, les premières habitations de la frange et le VIP sont visibles dans le même angle de vue avec une prégnance importante.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

La position généralement surélevés des entrées de bourg (par rapports aux centre-bourgs souvent situés dans le fond des vallées) permet des vues plus profondes en direction du VIP. Des situations de visibilités ont ainsi été relevées pour Sommières-du-Clain, Château-Garnier, Civray et Charroux et sont qualifiées d'une sensibilité très faible à modérée.

> Les cœurs de bourgs :

La localisation des centres-bourgs au fond des vallées ne permet généralement pas d'ouverture visuelle en direction du site d'implantation. En effet, les centres-bourgs sont généralement situés hors-ZVI du fait du relief et les trames bâties et végétales des bourgs ferment la plupart des vues restantes en direction du projet. Seules des fractions de VIP peuvent être perceptibles depuis les axes directement orientés vers la ZIP depuis Brux et Civray.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Ces secteurs habités bénéficient des vues plus ouvertes et dégagées qu'offrent les parcelles cultivées mais de nombreux filtres formés par la végétation sont également présents. Les sensibilités attribuées à ces franges varient de très faibles à modérées. La sensibilité la plus importante a été observée pour Civray dont les extensions urbaines se prolongent sur la plaine à proximité de l'aire d'étude immédiate.

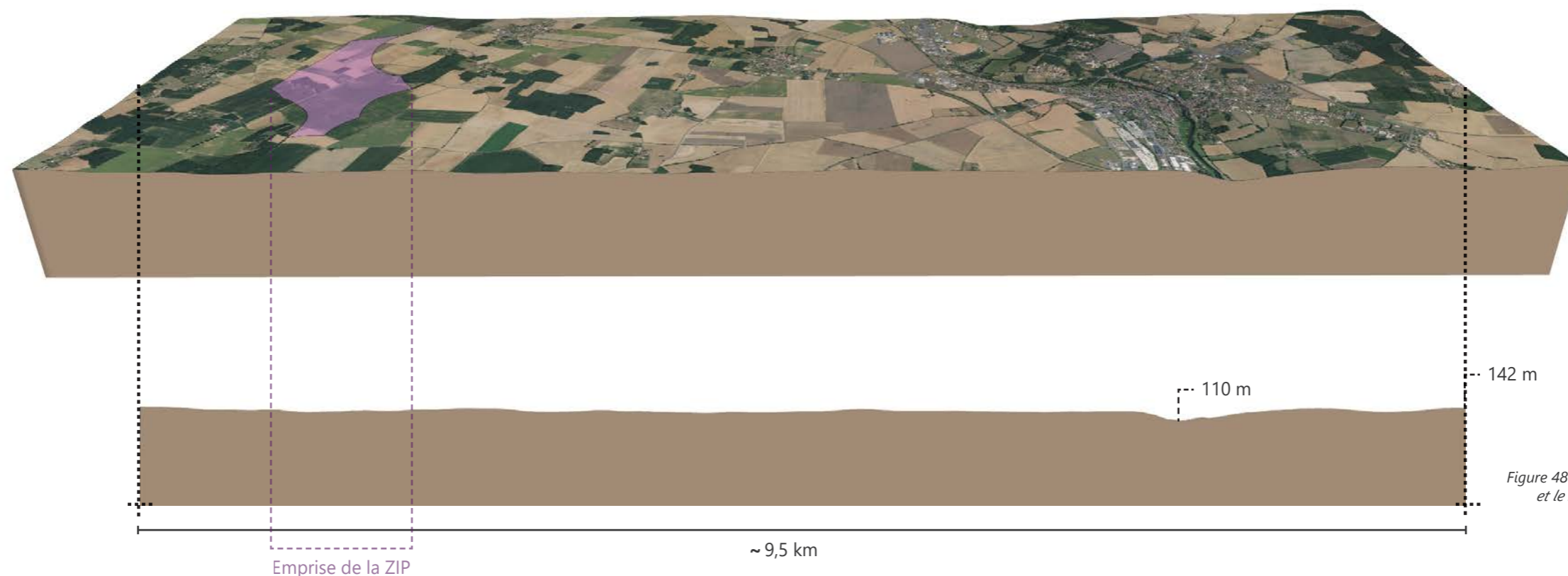


Figure 48 : Coupe de principe entre Civray et le site d'implantation potentiel

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Sommières-du-Clain	8,8	Vallée	Dans la vallée du Clain	Partiellement en ZVI
Château-Garnier	11,5	Vallée	Dans la vallée du Clain	Partiellement en ZVI
Charroux	8,1	Vallée	Dans la vallée de la Charente	Partiellement en ZVI
Civray	4,3	Vallée	Dans la vallée de la Charente	En ZVI
Chaunay	9,0	Vallée	Sur la vallée de la Bouleure	En ZVI
Brux	7,7	Vallée	Sur la vallée de la Bouleure	En ZVI

Figure 49 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée



Photo 26 : le VIP est partiellement filtré depuis ce point de vue situé dans la frange sud de Civray



Photo 27 : Depuis la frange sud-ouest de Blanzay, les VIP est partiellement visible derrière la ripisylve de la Charente



Photo 28 : Le VIP est prégnant depuis la frange nord de Civray



Photo 29 : Depuis la frange nord de Charroux, le VIP est filtré par un bois et est ainsi très peu perceptible



Photo 30 : Le VIP est partiellement filtré depuis la frange nord de Chaunay



Photo 31 : Depuis l'entrée nord de Château-Garnier, le VIP est plus ou moins filtré selon la position exacte de l'observateur

1.3.3. HABITAT DE VERSANT

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, des villages et regroupement de hameaux se sont également installés sur les versants de la vallée de la Charente.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Globalement, pour ce type d'habitat, les situations de covisibilités sont peu nombreuses. En effet, la végétation présente, sur les versants de la Charente et sur les plaines à proximité, masque le VIP ou les silhouettes de bourg qui se détachent peu de la ripisylve. Un seul phénomène de covisibilité avec une silhouette de bourg a ainsi été relevé. Il s'agit de celle de Savigné, dont le bourg est situé à proximité directe de l'aire immédiate. En raison de l'ouverture visuelle offerte par la plaine au sud de la vallée de la Charente et de la prégnance importante du VIP, la sensibilité a été qualifiée de forte.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

La planéité du relief et l'éloignement de ces zones habitées empêchent les perceptions en direction du VIP. En effet, les masques visuels sont nombreux, telles que la trame bâtie et végétale, que cette dernière soit issue des espaces privés ou de l'espace public.

Seul le village de Savigné présente une sensibilité modérée vis-à-vis du VIP depuis l'entrée du bourg. En effet, le VIP peut être visible depuis la route de Loing où la trame bâtie du bourg est discontinuée.

> Les cœurs de bourgs :

Globalement, bien que le tissu bâti soit lâche, il n'y a pas ou peu de fenêtres visuelles qui permettent d'observer la ZIP depuis les centre-bourgs. Si la ZIP peut être visible alors la distance d'éloignement en réduit son incidence, c'est pourquoi les sensibilités ont été qualifiées de très faible à faible.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Ces franges de bourgs sont les secteurs habités les plus sensibles au vu de l'ouverture visuelle que permet les plaines sur lesquelles s'étendent les sorties de bourg. Toutefois la végétation filtre ponctuellement le VIP et vient ainsi diminuer sa prégnance depuis les sorties de bourg.

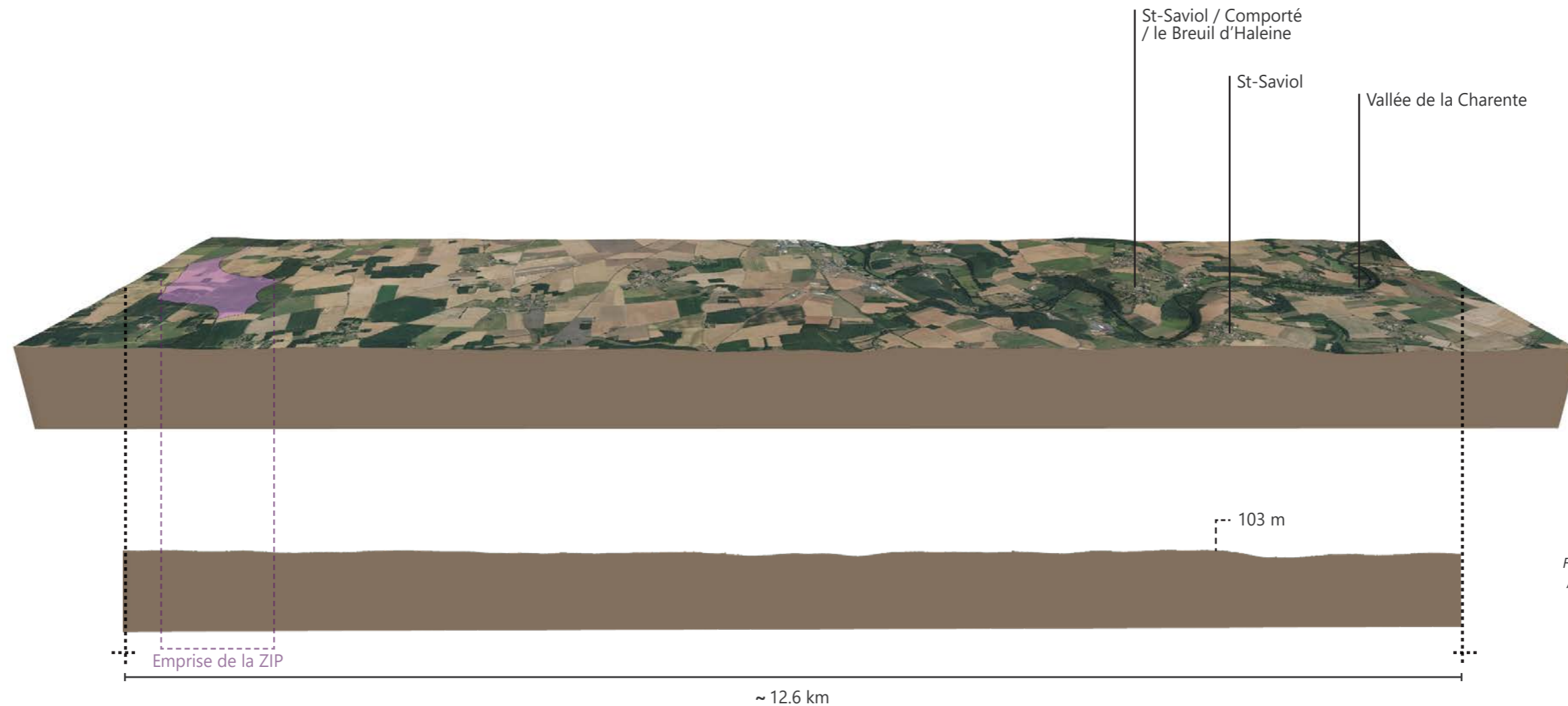


Figure 50 : Coupe de principe entre plusieurs habitats de versant et le site d'implantation potentiel

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Asnois	12	Versant	Sur le versant sud de la vallée de la Charente	En ZVI
Savigné	3,2	Versant	Sur le versant nord de la vallée de la Charente	En ZVI
Lizant	12,1	Versant	Sur le versant sud de la vallée de la Charente	Hors ZVI
Voulême	10,5	Versant	Sur le versant est de la vallée de la Charente	En ZVI
St-Saviol / Comporté / le Breuil d'Haleine	7,8	Versant	Sur le versant est de la vallée de la Charente	En ZVI
St-Saviol	8,4	Versant	Sur le versant ouest de la vallée de la Charente	En ZVI
St-Macoux	9,6	Versant	Sur le versant ouest de la vallée de la Charente	En ZVI

Figure 51 : Liste des habitats implantés sur les versants de l'aire d'étude rapprochée



Photo 32 : Depuis la frange nord de Savigné, le VIP est partiellement visible à travers la trame arborée



Photo 33 : Depuis la RD36, les vues sont ouvertes sur la silhouette de bourg de Savigné et le VIP qui apparaît avec une prégnance importante



Photo 34 : Depuis la rue de la Sablière, sur la frange est de Savigné, le VIP est partiellement visible, tronqué par la trame bâtie et filtré par la végétation



Photo 35 : Depuis la frange sud-ouest de Savigné, les vues sont tronquées et filtrées en direction du VIP



Photo 36 : Depuis la sortie est du Breuil d'Haleine, les vues sont ouvertes en direction du VIP ; des arbres isolés le filtre partiellement



Photo 37 : Depuis la frange ouest du Breuil d'Haleine, la végétation filtre en partie le VIP

1.3.4. HABITAT DE PLAINE

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, de nombreux villages ponctuent les plaines agricoles. Ils se situent sur l'ensemble du territoire étudié avec une concentration plus importante dans la partie sud-ouest de l'aire rapprochée.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Le tissu bâti de ces bourgs est plutôt lâche et généralement accompagné par une trame végétale importante qui masque les premières habitations. Ainsi, les silhouettes de bourgs se distinguent peu des bois et bosquets qui ponctuent l'aire d'étude. Seuls les bourgs de Linazay, Champagné-le-Sec et Epanvilliers sont concernés par ce phénomène et les sensibilités relevées sont très faibles à modérées.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

La planéité du relief et l'éloignement de ces zones habitées empêchent les perceptions en direction du VIP. En effet, les masques visuels sont nombreux, telles que la trame bâtie et végétale, que cette dernière soit issue des espaces privés ou de l'espace public.

Seul le village de Vergné présente une sensibilité vis-à-vis du VIP depuis l'entrée du bourg. En effet, la RD1 est orientée en direction du VIP et ce dernier apparaît avec une hauteur apparente importante.

> Les cœurs de bourgs :

Globalement, bien que le tissu bâti soit lâche, il n'y a pas ou peu de fenêtres visuelles qui permettent d'observer la ZIP depuis les centre-bourgs. Si la ZIP peut être visible alors la distance d'éloignement en réduit son incidence, c'est pourquoi les sensibilités ont été qualifiées majoritairement de nulles ou très faibles à l'exception du bourg de Vergné depuis lequel le VIP est plus prégnant en raison de sa proximité avec la ZIP.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Ces franges de bourgs sont les secteurs habités les plus sensibles au vu de l'ouverture visuelle que permet le relief de ces plaines. Toutefois la végétation filtre régulièrement le VIP et vient ainsi diminuer sa prégnance depuis les sorties de bourg. Ainsi, les sensibilités relevées sont majoritairement très faibles ou nulles.

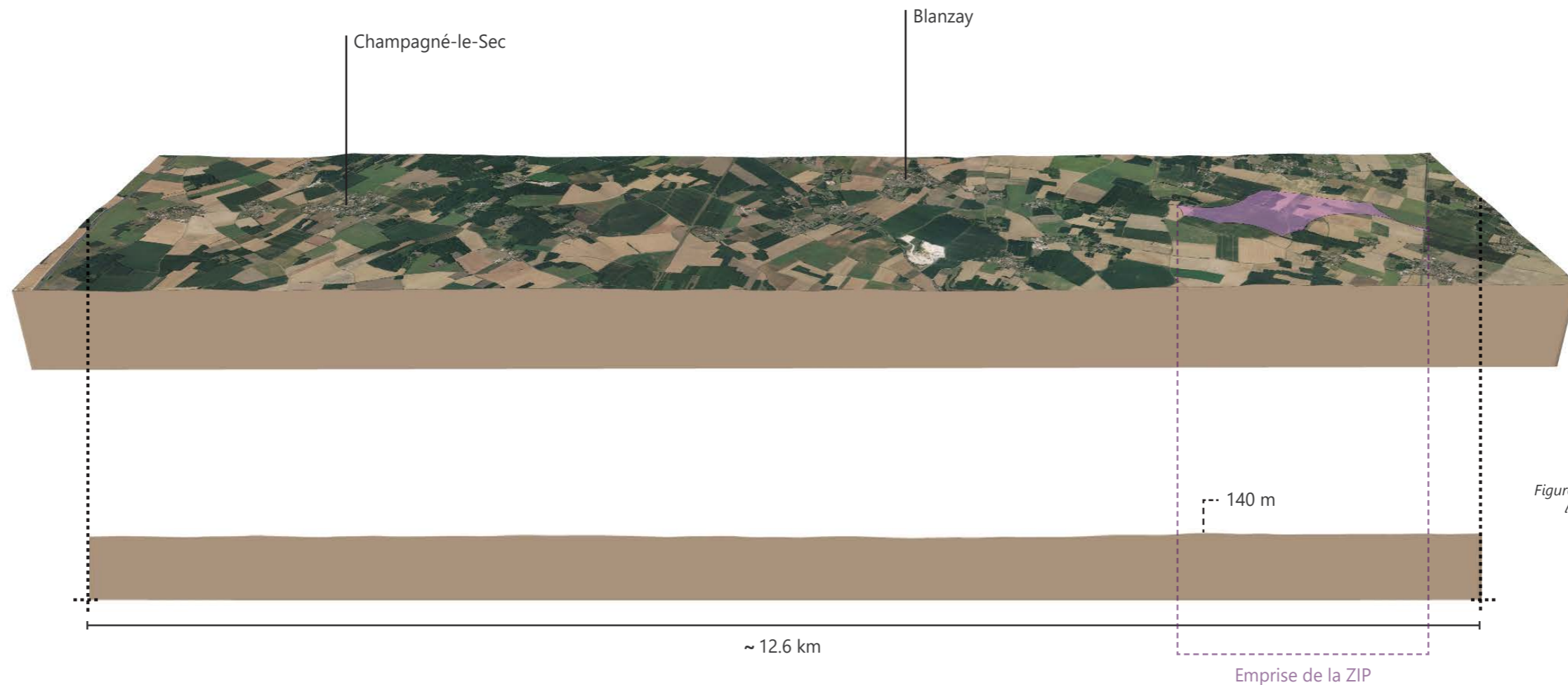


Figure 52 : Coupe de principe entre Champagné-le-Sec et le site d'implantation potentiel

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Romagne	7,2	Plaine	Dans la plaine au sud de la vallée du Clain	En ZVI
St-Romain	4,7	Plaine	Dans la plaine au sud de la vallée du Clain	En ZVI
La Chapelle-Bâton	5,9	Plaine	Dans la plaine au nord de la vallée de la Charente	En ZVI
Montazais/ l'Abbaye	5,6	Plaine	Dans la plaine au sud de la vallée de la Charente	Partiellement en ZVI
Vergné	2,3	Plaine	Dans la plaine au nord de la vallée de la Charente	En ZVI
St-Gaudent	8,5	Plaine	Dans la plaine au sud de la vallée de la Charente	En ZVI
Genouillé	9,9	Plaine	Dans la plaine au sud de la vallée de la Charente	Partiellement en ZVI
Fontaine	12,6	Plaine	Dans la plaine à l'ouest de la vallée de la Charente	Partiellement en ZVI
Scie / Périssac / la Roche Bardin	10,2	Plaine	Dans la plaine à l'ouest de la vallée de la Charente	En ZVI
Limalonges	12,6	Plaine	Dans la plaine à l'ouest de la vallée de la Charente	En ZVI
Linazay	8,7	Plaine	Au sud de la vallée de la Bouleure	En ZVI
Vauthion	11,3	Plaine	Au sud de la vallée de la Bouleure	Partiellement en ZVI
Traversay	10,4	Plaine	Au sud de la vallée de la Bouleure	En ZVI
Champagné-le-Sec	7,3	Plaine	Au sud de la vallée de la Bouleure	En ZVI
Épanvilliers	5,0	Plaine	À l'est de la vallée de la Bouleure	Partiellement en ZVI
La Garde	3,5	Plaine	À l'est de la vallée de la Bouleure	Partiellement en ZVI

Figure 53 : Liste des habitats implantés sur les plaines de l'aire d'étude rapprochée



Photo 38 : Depuis l'entrée de Vergné le VIP est prégnant ; la RD1 est orienté en direction du VIP ce qui crée une ouverture visuelle dans sa direction



Photo 39 : Depuis le centre de Saint-Gaudent, le VIP est visible à l'horizon, partiellement filtré par des boisements



Photo 40 : Depuis la RD27, la silhouette de bourg de Romagne est visible ainsi que le VIP ; le VIP est filtré par les boisements mais devient plus prégnant lorsque l'on se rapproche du bourg



Photo 41 : Depuis la rue du Magnou, le VIP apparaît derrière la silhouette de bourg de Linazay



Photo 42 : Depuis la RD35, le VIP et la silhouette de Champagné-le-Sec apparaissent simultanément ; toutefois la hauteur apparente du VIP est relativement faible et il est éloigné de la silhouette de bourg sur l'horizon



Photo 43 : Depuis la sortie de Limalonges, le VIP est partiellement visible au-dessus de la silhouette de la zone industrielle de la Scie

FIGURE 54 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

— Secteur hors ZVI

— Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

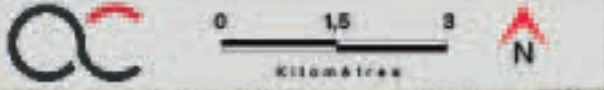
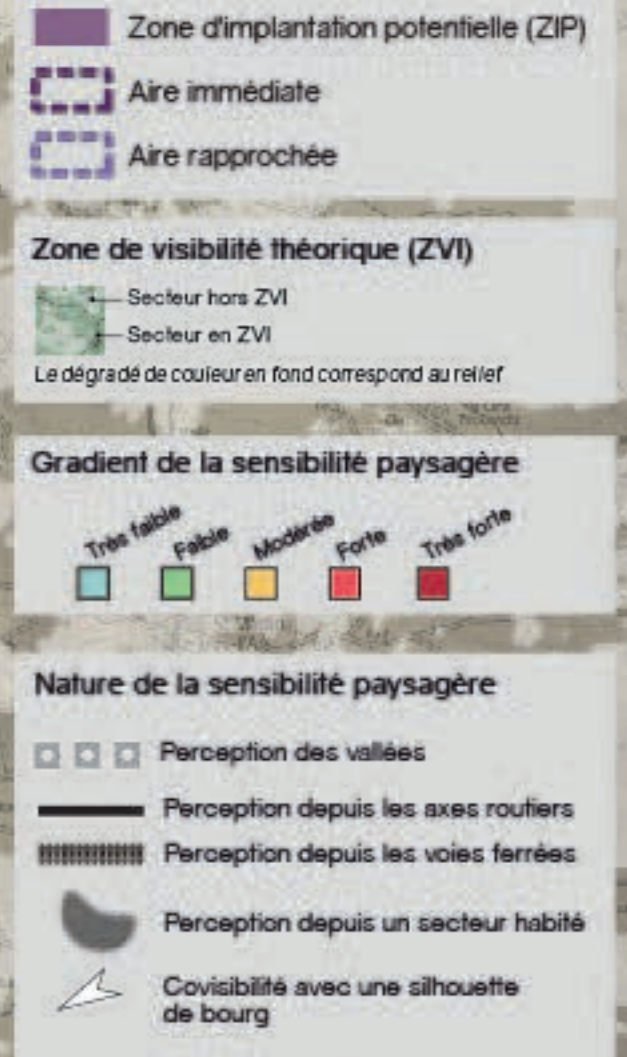
À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 56 CARTE DES ZONES DE CONTACT PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN
DEBBANIXAY 2



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LES ESPACES DE RESPIRATION

Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire rapprochée en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile).

Ainsi, lorsque le fond de carte tend vers le vert, cela signifie qu'il s'agit d'un espace de respiration commun à plusieurs bourgs qui doit donc être préservé en priorité. L'implantation d'éolienne dans une zone dépourvue d'espace de respiration présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis certains bourgs et pourrait ainsi participer à un effet de saturation visuelle.

Dans le cas présent, la ZIP dans un espace de respiration commun à Blanzay, Champniers, la Garde et St-Romain. Cependant, aucun bourg ne verrait son nombre d'espace de respiration réduit à zéro si des éoliennes étaient implantées au sein de la ZIP.

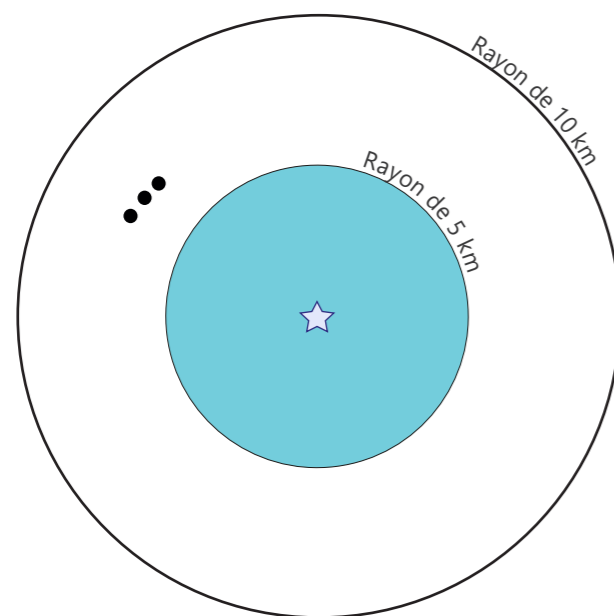
En effet, bien que les espaces de respiration des bourgs cités plus haut puissent être impactés par le projet de Blanzay 2, ces derniers conserveraient tout de même un ou plusieurs espaces de respiration.

À noter qu'à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la ZIP n'impacte pas le principal secteur d'espace de respiration présent au sud, du fait de la localisation de la zone d'implantation au nord du projet autorisé de Blanzay 1.

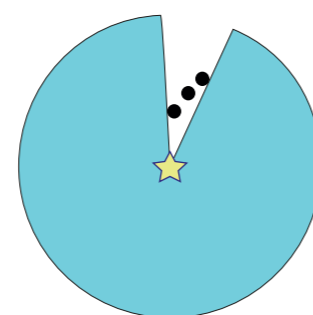


Photo 44 : Ambiance paysagère // Parc éolien du Champ des Moulins

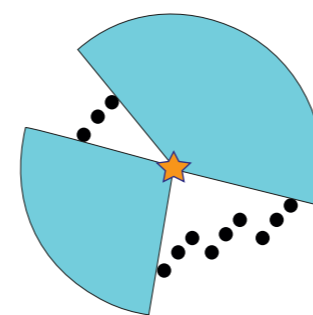
MÉTHODOLOGIE DE PRINCIPE DE DÉFINITION DES ESPACES DE RESPIRATION



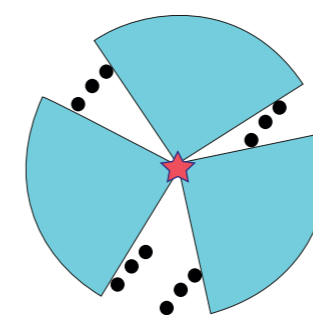
Aucun parc éolien n'est présent à moins de 5 km du bourg. Un espace de respiration de 360° est présent (soit 3x120°).



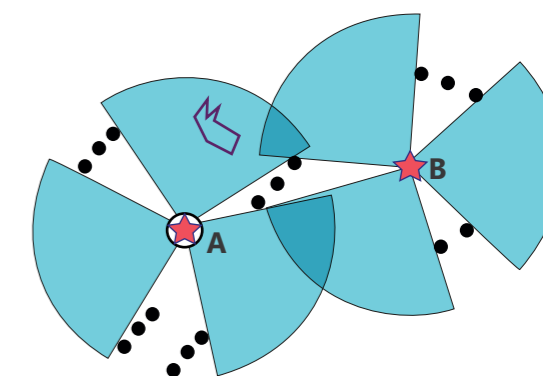
Un parc éolien est présent à moins de 5 km du bourg et réduit l'espace de respiration globale. On recense 2 espaces de 120°.



L'espace sans éolienne présent au sud-ouest est inférieur à 120°, il n'est pas considéré comme un espace de respiration. On compte seulement 1 espace de 120° au nord.



Aucun espace sans éolienne n'est supérieur ou égal à 120°. Ce bourg ne compte plus d'espace de respiration.



L'espace de respiration au nord du bourg A est concerné par la ZIP tandis que le bourg n'est pas concerné par la ZIP car cette dernière se situe à plus de 5 km du bourg B.

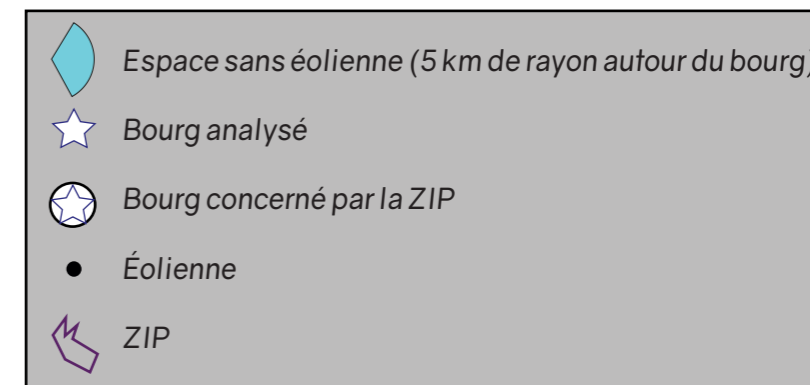


FIGURE 57 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

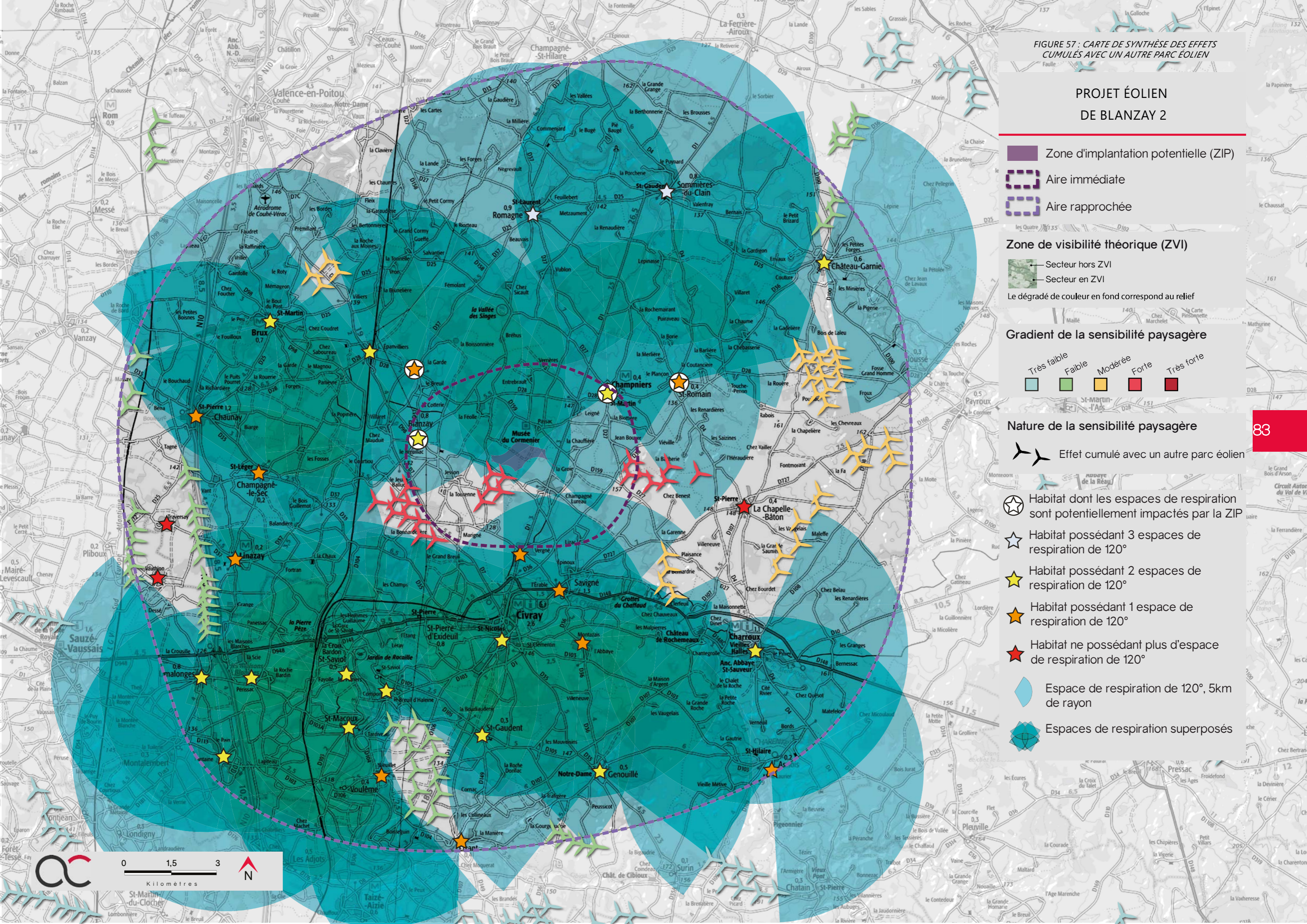
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Effet cumulé avec un autre parc éolien

- Habitat dont les espaces de respiration sont potentiellement impactés par la ZIP
- Habitat possédant 3 espaces de respiration de 120°
- Habitat possédant 2 espaces de respiration de 120°
- Habitat possédant 1 espace de respiration de 120°
- Habitat ne possédant plus d'espace de respiration de 120°

- Espace de respiration de 120°, 5km de rayon
- Espaces de respiration superposés



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude rapprochée compte 3 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie avec le VIP (case surlignée en violet), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS




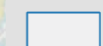
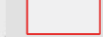
N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	SURFACE	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE										
1	GROTTE DU CHAFFAUD	Savigné	Vienne	Inscrit	1.2	4,7	Sur le versant nord de la Charente	En ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP masqué par la végétation depuis les abords plus éloignés de l'édifice
2	MOULIN DES AGES	Savigné et Civray	Vienne	Inscrit	8.9	4,4	Dans la vallée de la Charente	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis le site	Site masqué par la végétation depuis les abords plus éloignés
3	EGLISE ET CIMETIERE	Asnois	Vienne	Inscrit	0.2	11,8	Dans la vallée de la Charente	En ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice

Figure 58 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée







FIGURE 59 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site inscrit
-  Site classé

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

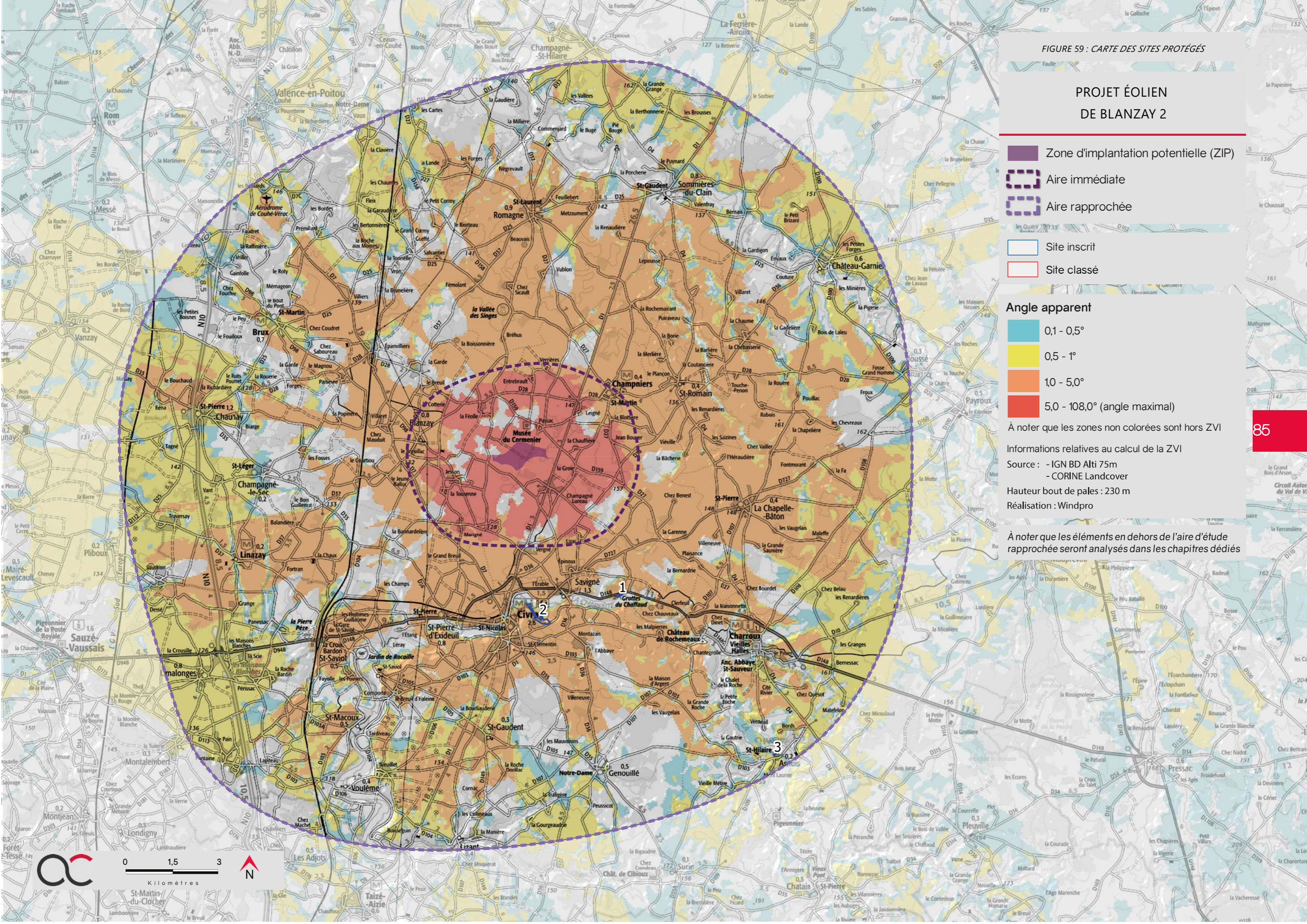
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ LE MOULIN DES AGES // CIVRAY - SAVIGNÉ



Figure 60 : Localisation du site inscrit du Moulin des Ages

«En fait, le site inscrit ne se limite pas au moulin mais comprend également le hameau dit «Les Ages» et la Charente en aval du Moulin sur une longueur d'environ 800 m. L'ensemble se trouve sur la route allant de Savigné à Civray, rive gauche de la Charente à mi-chemin entre Savigné et Civray.

Le hameau est constitué de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation construits sur le modèle charentais : le volume général est allongé sans étage, ou seulement un étage, le toit est à double pente faible couvert de tuiles Canal, les murs sont en pierre recouverts le plus souvent d'un crépi de couleur sable.

Face à la rive droite, on a

- > l'îlot sur lequel s'appuie un grand bief,
- > une maison basse à un étage, avec toit en tuile Canal, qui porte la roue à aube sur l'îlot central,
- > un petit appentis sur lequel s'appuie un petit bief et le pont qui permet d'accéder au moulin sur le troisième îlot.»¹

¹ Descriptif du site inscrit du Moulin des Ages - Août 83



Photo 45 : Illustration du Moulin des Ages



Photo 46 : Le VIP est visible depuis la limite est du site

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le site protégé du Moulin des Ages est encaissé dans la vallée de la Charente, les vues en direction du projet sont fermées par les versants boisés. Un panorama est possible depuis le sommet du versant, à l'extrémité sud-est du périmètre protégé depuis lequel le VIP est visible et prégnant.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ ÉGLISE ET CIMETIÈRE D'ASNOIS // ASNOIS



Figure 61 : Localisation du site inscrit de l'église et du cimetière d'Asnois

« L'ensemble se trouve à l'entrée du village à proximité de la route départementale 103. On y accède par un petit chemin bordé des deux côtés par un petit mur en pierre.

L'église est construite sur plan en croix simple, le toit est en tuiles, les contreforts sont massifs et le clocher est octogonal et couvert d'ardoises. Devant l'église et dans le prolongement de celle-ci, se trouve le presbytère actuellement inoccupé.

Le cimetière est entouré d'un mur en pierres sèches d'environ 1,50 mètre de hauteur.»¹

¹ Descriptif du site inscrit du Moulin des Ages - Août 83

> Risque de visibilité



Photo 47 : Le VIP est entièrement filtré par la végétation depuis les abords directs de l'église et du cimetière

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

> Risque de covisibilité



Photo 48 : Le VIP apparaît sur le versant opposé de la Charente depuis ce point de vue situé depuis les abords éloignés de l'église et du cimetière d'Asnois

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le site protégé de l'église et du cimetière d'Asnois est encaissé dans la vallée de la Charente, les vues en direction du projet sont fermées par les versants boisés depuis les abords du site. Une covisibilité avec le clocher de l'église est possible depuis le sommet du versant, en amont du périmètre protégé, mais la prégnance du VIP reste limitée compte tenu de la distance avec le site d'étude. La sensibilité de la covisibilité est estimée à faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PROTÉGÉS

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	SURFACE	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE										
1	GROTTE DU CHAFFAUD	Savigné	Vienne	Inscrit	1.2	4,7	Sur le versant nord de la Charente	En ZVI	Nulle	Nulle
2	MOULIN DES AGES	Savigné et Civray	Vienne	Inscrit	8.9	4,4	Dans la vallée de la Charente	En ZVI	Modérée	Nulle
3	EGLISE ET CIMETIERE	Asnois	Vienne	Inscrit	0.2	11,8	Dans la vallée de la Charente	En ZVI	Nulle	Faible




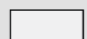
Figure 62 : Synthèse de la sensibilité des sites de l'aire d'étude rapprochée

3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES





L'aire d'étude rapprochée le SPR de Charroux, partiellement en ZVI. Il est localisé sur la carte ci-contre et analysé ci-après.

FIGURE 63 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

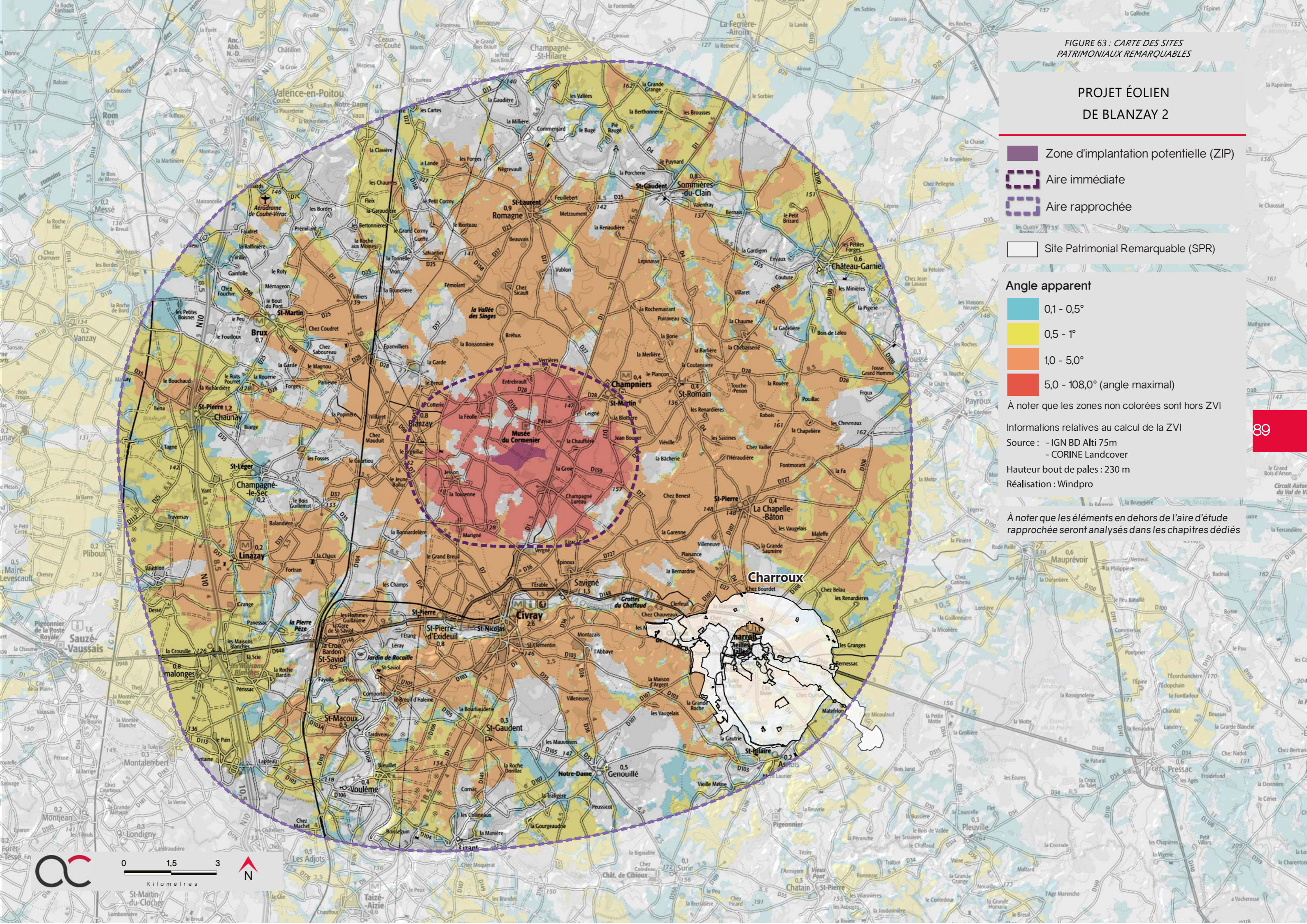
Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ SPR DE CHARROUX

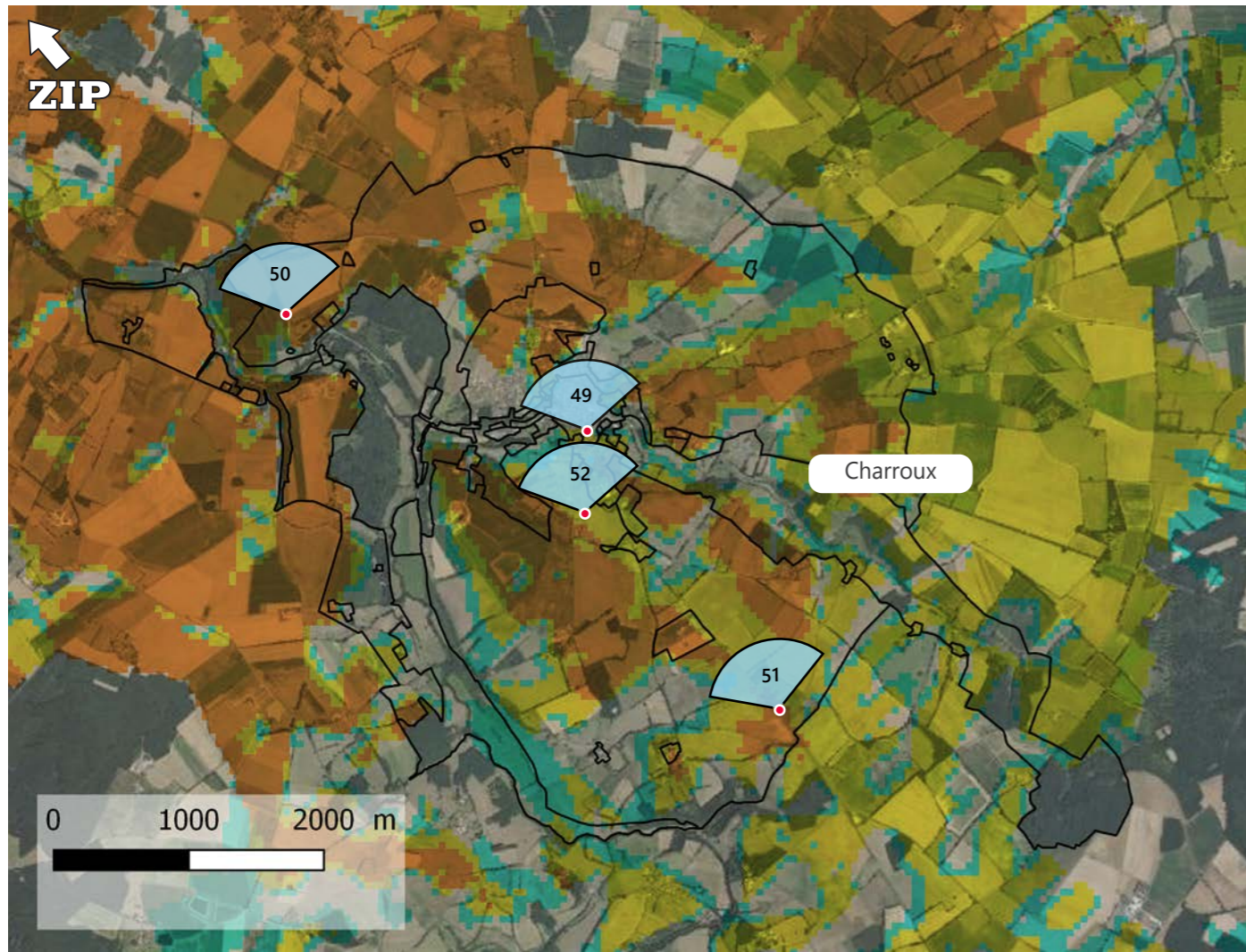


Figure 64 : Localisation du SPR de la ville de Charroux

Degré d'ouverture sur le paysage :

La commune de Charroux dispose d'un périmètre de protection sur une large portion de son territoire. Ce dispositif a été mis en œuvre pour veiller, notamment, à la protection et la pérennisation du patrimoine architectural et culturel de la cité, principalement lié à la présence de son abbaye. Une procédure SPR, anciennement AVAP a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 25 juillet 2017.

Depuis le centre-bourg, les vues sont généralement fermées par la trame végétale ou la trame bâtie dense. Même en prenant de la hauteur, depuis le parvis de l'église, la ripisylve des affluents de la Charente demeure dense et occulte la ligne d'horizon, ce qui empêche la visibilité du VIP depuis le panorama sur l'abbaye.

Depuis les voies de communication périphériques de la ville, la vitesse de déplacement de l'observateur demeure trop rapide pour que le projet (au vu de sa prégnance) ne constitue un point d'appel visuel pour ce dernier. La sensibilité du SPR est définie comme faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Figure 65 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Charroux



Photo 49 : Le VIP n'est pas visible depuis le panorama du SPR de Charroux



Photo 50 : Depuis la RD148C au nord du SPR, le VIP est peu prégnant, en grande partie filtré par la ripisylve de la Charente



Photo 51 : Depuis la RD4 dans la frange sud-est du SPR, le VIP est en grande partie filtré par la végétation



Photo 52 : Depuis le cimetière situé dans la partie ouest du SPR, le VIP est partiellement filtré par la végétation

3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Blanzay 2 de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 28 situés dans l'aire rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 4 à 31.

Les monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre et recensés dans un tableau récapitulatif ci-après précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Comme pour l'analyse réalisée dans l'aire d'étude éloignée, il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covoisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :


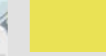


- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 66 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Monument Historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

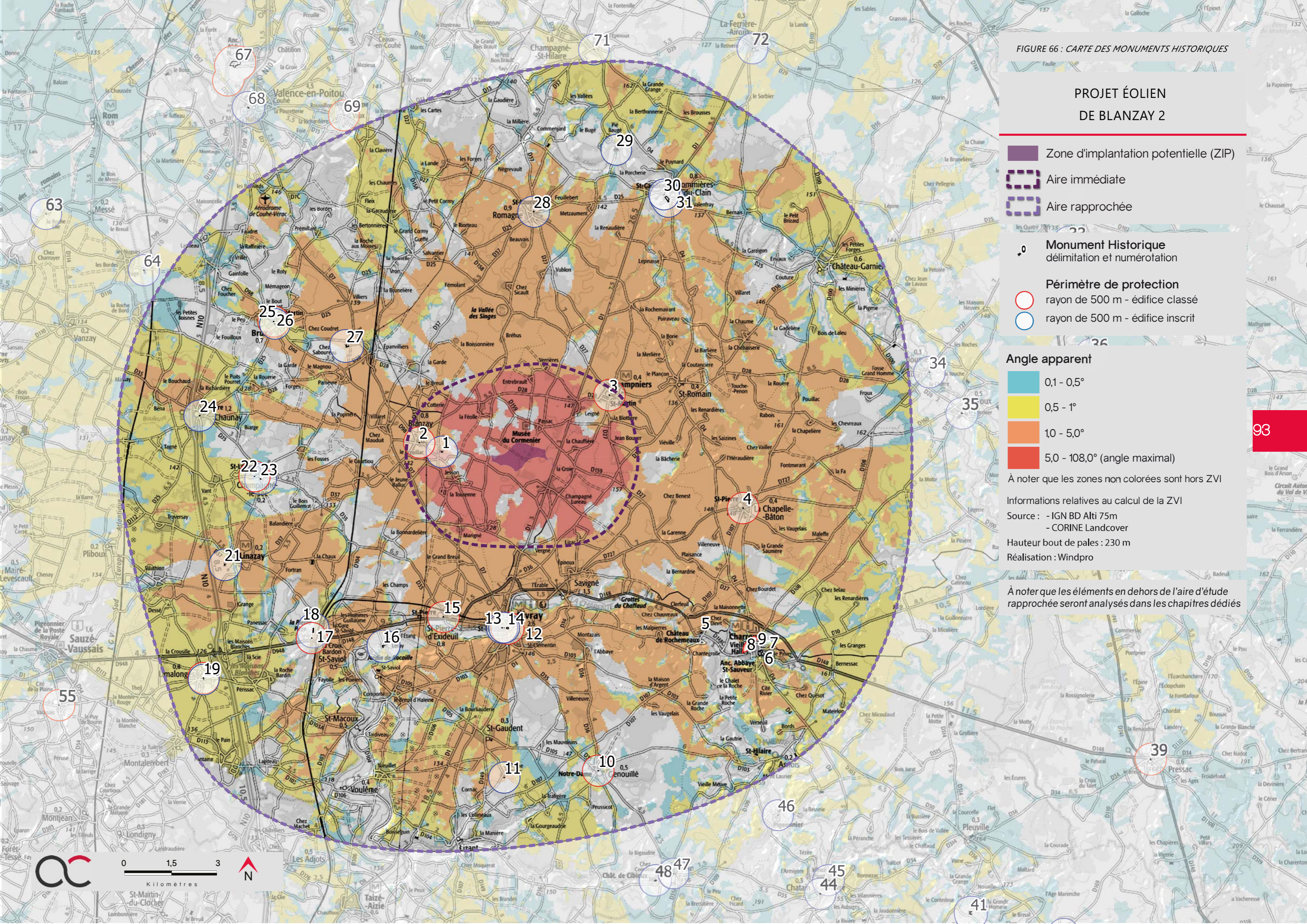
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROPRIÉTAIRE	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE										
4	Eglise Saint-Pierre	Chapelle-Bâton	86	commune	Partiellement Classé-Inscrit	6,3	Au cœur de la Chapelle-Bâton	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
5	Château de Rochemaux	Charroux	86	privé	Partiellement inscrit	7,2	À l'orée d'un bois au nord-ouest de Charroux	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
6	Maison de bois	Charroux	86	commune	Inscrit	9,1	Au cœur de Charroux	Hors ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
7	Abbaye	Charroux	86	autre association loi 1901 ; État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication ; privé ; commune ; État Ministère de la Culture et de la Communication	Classé	9,0	Au cœur de Charroux	Hors ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
8	Maison à pans de bois	Charroux	86	privé	Classé	9,0	Au cœur de Charroux	Hors ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
9	Halles (vieilles)	Charroux	86	commune	Classé	9,0	Au cœur de Charroux	Hors ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
10	Eglise	Genouillé	86	commune	Partiellement Classé-Inscrit	10,0	Au cœur de Genouillé	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
11	Château de la Roche d'Orillac	Saint-Gaudent	86	privé	Partiellement inscrit	10,0	Dans le hameau de la Roche Dorillac	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
12	Maison	Civray	86	privé	Partiellement inscrit	5,1	Au cœur de Civray	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
13	Maison XVe	Civray	86	privé	Inscrit	5,1	Au cœur de Civray	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
14	Eglise Saint-Nicolas	Civray	86	commune	Classé	5,1	Au cœur de Civray	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice
15	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Saint-Pierre-d'Exideuil	86	commune	Classé	5,3	Dans la frange ouest de l'extension de Civray	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice
16	Château de Léray	Saint-Pierre-d'Exideuil	86	privé	Partiellement inscrit	6,9	Dans le hameau de Leray	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
17	Dolmen dit La Pierre Pèse	Limalonges	79	association	Classé	8,2	Dans le bois à l'ouest de la Gare de St-Saviol	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
18	Tumulus des Nouverteils	Limalonges	79	privé	Inscrit	8,0	Dans le bois à l'ouest de la Gare de St-Saviol	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice

Figure 67 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/2

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROPRIÉTAIRE	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
19	Eglise Saint-Jean Baptiste	Limalonges	79	commune	Classé	11,8	Au cœur de Limalonges	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
20	Maison	Limalonges	79	privé	Partiellement inscrit	11,8	Au cœur de Limalonges	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
21	Logis du Magnou	Linazay	86	privé	Partiellement inscrit	9,3	À l'ouest du bourg de Linazay	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
22	Eglise saint Léger	Champagné-le-Sec	86	commune	Classé	7,7	Dans la frange ouest de Champagné-le-Sec	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice
23	Maison noble	Champagné-le-Sec	86	privé	Partiellement inscrit	7,5	Au cœur de Champagné-le-Sec	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
24	Eglise Saint-Pierre	Chaunay	86	commune	Inscrit	9,6	Au cœur de Chaunay	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
25	Eglise	Brux	86	commune	Classé	8,3	Au cœur de Brux	Hors ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice
26	Maison	Brux	86	privé	Partiellement inscrit	8,3	Au cœur de Brux	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
27	Château d'Epanvilliers	Brux	86	privé	Inscrit	5,8	Dans le hameau éponyme	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
28	Eglise Saint-Laurent	Romagne	86	commune	Partiellement inscrit	7,5	Au cœur de Romagne	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice
29	Abbaye de Moreaux	Champagné-Saint-Hilaire	86	privé	Partiellement inscrit	10,0	Sur le versant sud d'une boucle du Clain	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice

Figure 68 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/2

MH 11 - CHÂTEAU DE LA ROCHE D'ORILLAC // SAINT-GAUDENT

> Risque de visibilité



Photo 53 : Les vues sont ouvertes en direction du VIP depuis les abords du château

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de la Roche d'Orillac se situe dans le hameau de Saint-Gaudent entre plusieurs bâtiments agricoles. Depuis le pied de l'édifice, les vues sont fermées par la trame bâtie mais depuis la rue principale du hameau les vues sont ouvertes en direction du VIP. Ce dernier est pour autant peu prégnant car en grande partie filtré par les boisements à l'horizon.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 14 - EGLISE SAINT-NICOLAS // CIVRAY

> Risque de covisibilité



Photo 54 : Vue en direction du projet et du clocher de l'église depuis la rue de la Mongère

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la rue de la Mongère les vues sont profondes en direction du projet et de l'église Saint-Nicolas. Le VIP et la silhouette de l'édifice sont davantage visibles et apparaissent avec la même hauteur apparente sur le versant opposé de la Charente. Il y a un phénomène de covisibilité.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 15 - EGLISE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS // SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL

> Risque de covisibilité



Photo 55 : Depuis la RD 148, le VIP est visible dans le même angle de vue que le clocher de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la frange ouest de l'extension de Civray, les vues sont ouvertes sur le VIP et le clocher de l'église Saint-Pierre-ès-Liens se détache légèrement de la silhouette de bourg. Cependant, ce dernier est très peu prégnant, si bien que le phénomène de concurrence visuelle n'est pas avéré.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 21 - LOGIS DU MAGNOU // LINAZAY

> Risque de visibilité

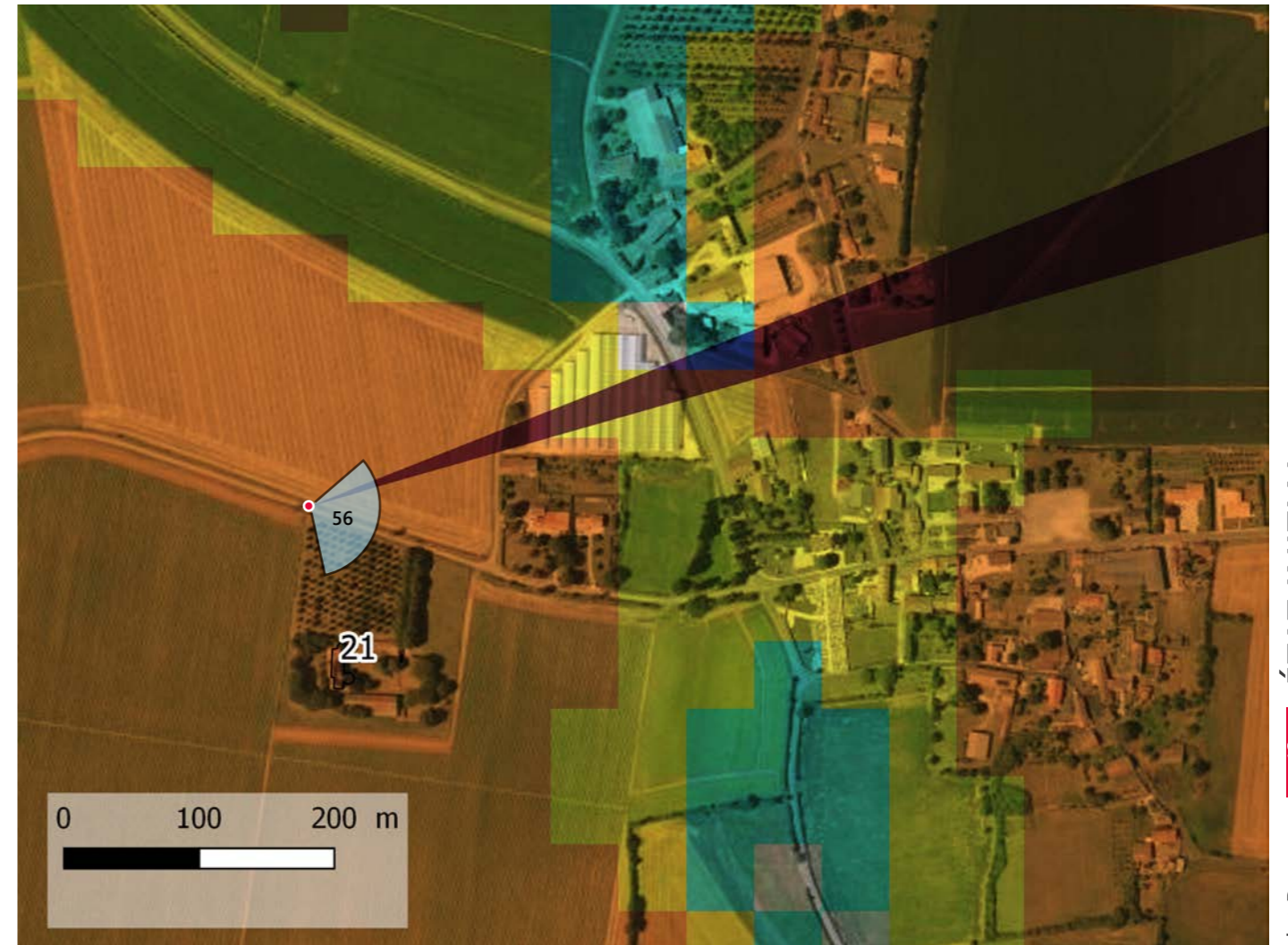


Photo 56 : Le VIP est visible depuis les abords du logis du Magnou

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du logis du Magnou, les vues sont dégagées en direction du VIP. Cependant, étant donné la densité du contexte éolien autour de cet édifice, la prise en compte du projet dans le paysage ne modifie pas significativement l'écran paysager du monument.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 22 - EGLISE SAINT LÉGER // CHAMPAGNÉ-LE-SEC

> Risque de covisibilité

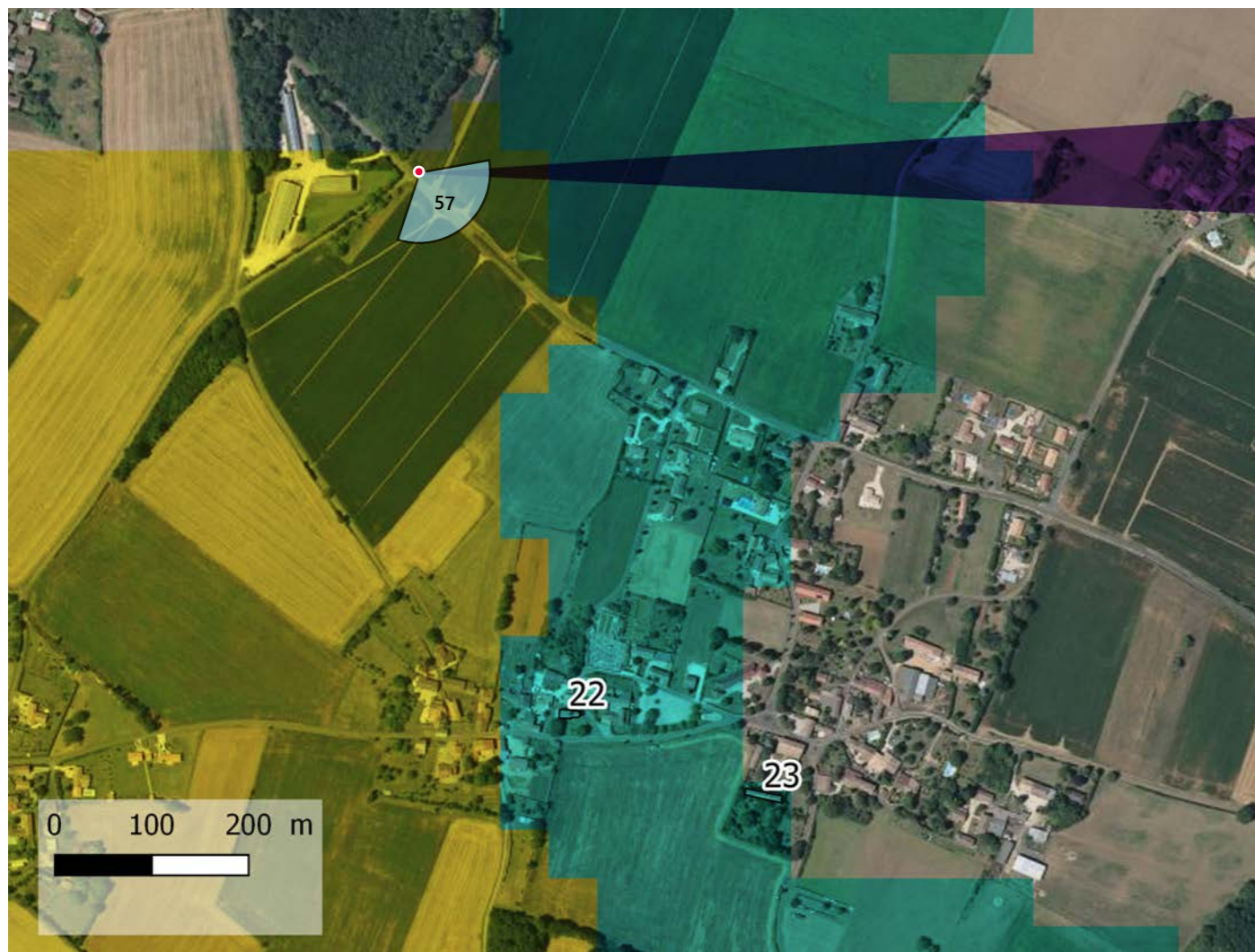


Photo 57 : Le VIP et le clocher de l'église Saint Léger sont visibles depuis la RD35

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 35, le VIP et le clocher de l'église Saint Léger sont visibles avec une prégnance très faible. Les hauteurs apparentes de ces deux entités sont très peu importantes et elles sont séparés d'environ 70° sur l'horizon si bien qu'il n'y a pas de véritable phénomène de covisibilité.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 25 - EGLISE // BRUX

> Risque de covisibilité

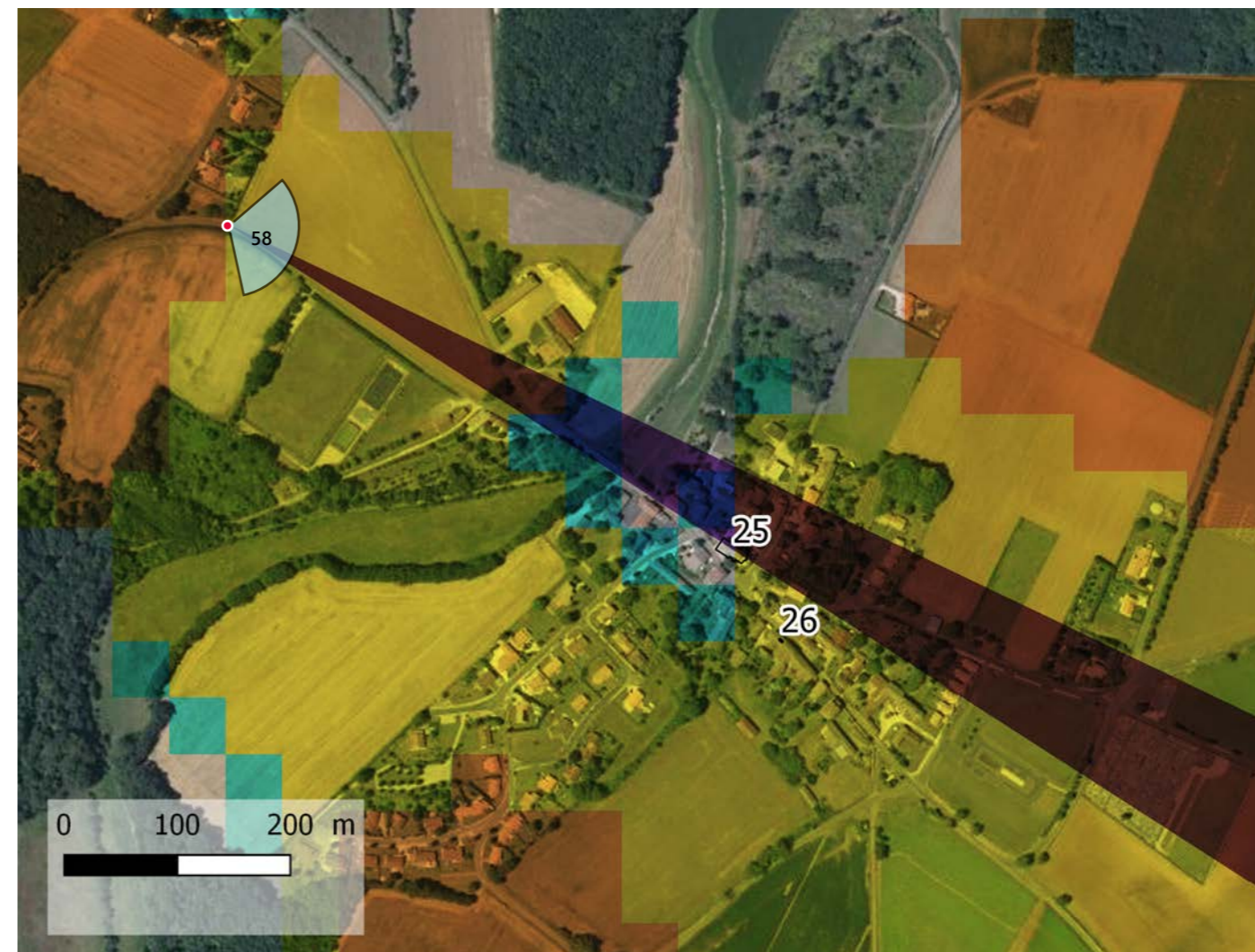


Photo 58 : Le VIP et le clocher de l'église de Brux sont visibles depuis cette route communale

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route communale au sud de la RD 98 à l'ouest de Brux, le VIP se dessine au dessus de la silhouette du bourg. La hauteur apparente du VIP est similaire à celle de l'église protégée, il y a un phénomène de covisibilité.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 27 - CHÂTEAU D'EPANVILLIERS // BRUX

> Risque de covisibilité

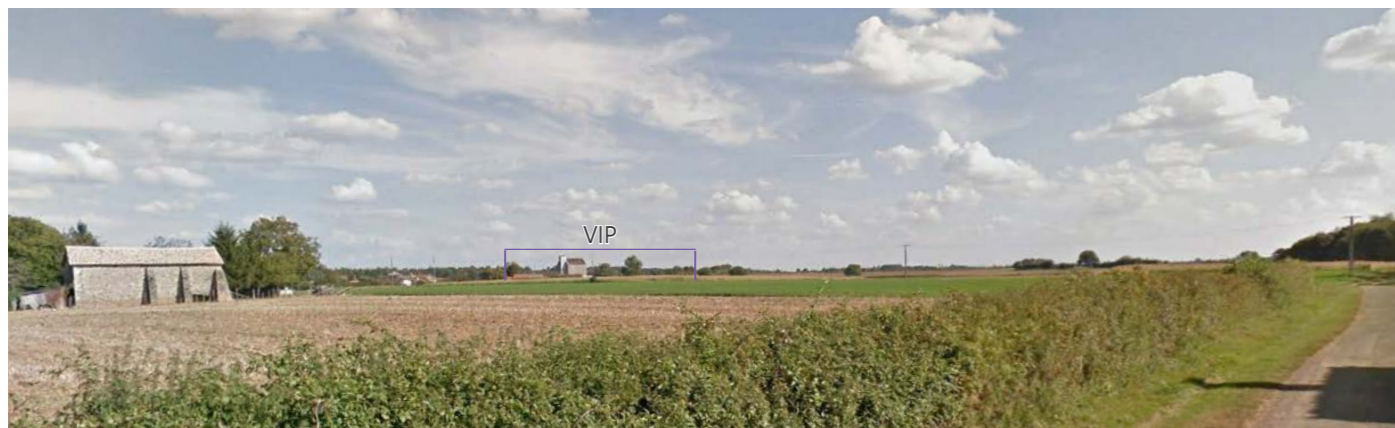


Photo 59 : Depuis la route qui longe le château, les vues sont ouvertes en direction du VIP

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis le pied du monument, les vues sont filtrées par la trame végétale du hameau. En revanche, depuis la rue principale du hameau qui longe l'édifice, les vues sont ouvertes et profondes en direction du projet. Cependant, compte tenu de la distance, sa hauteur apparente est relativement peu importante.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES



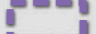
N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROPRIÉTAIRE	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE										
11	Château de la Roche d'Orillac	Saint-Gaudent	86	privé	Partiellement inscrit	10,0	Dans le hameau de la Roche Dorillac	En ZVI	Très faible	Nulle
14	Eglise Saint-Nicolas	Civray	86	commune	Classé	5,1	Au cœur de Civray	En ZVI	Nulle	Modérée
15	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Saint-Pierre-d'Exideuil	86	commune	Classé	5,3	Dans la frange ouest de l'extension de Civray	En ZVI	Nulle	Très faible
21	Logis du Magnou	Linazay	86	privé	Partiellement inscrit	9,3	À l'ouest du bourg de Linazay	En ZVI	Faible	Nulle
22	Eglise saint Léger	Champagné-le-Sec	86	commune	Classé	7,7	Dans la frange ouest de Champagné-le-Sec	En ZVI	Nulle	Nulle
25	Eglise	Brux	86	commune	Classé	8,3	Au cœur de Brux	Hors ZVI	Nulle	Modérée
27	Château d'Epanvilliers	Brux	86	privé	Inscrit	5,8	Dans le hameau éponyme	En ZVI	Faible	Nulle

Figure 69 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

FIGURE 70 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE LAIRE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)





-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

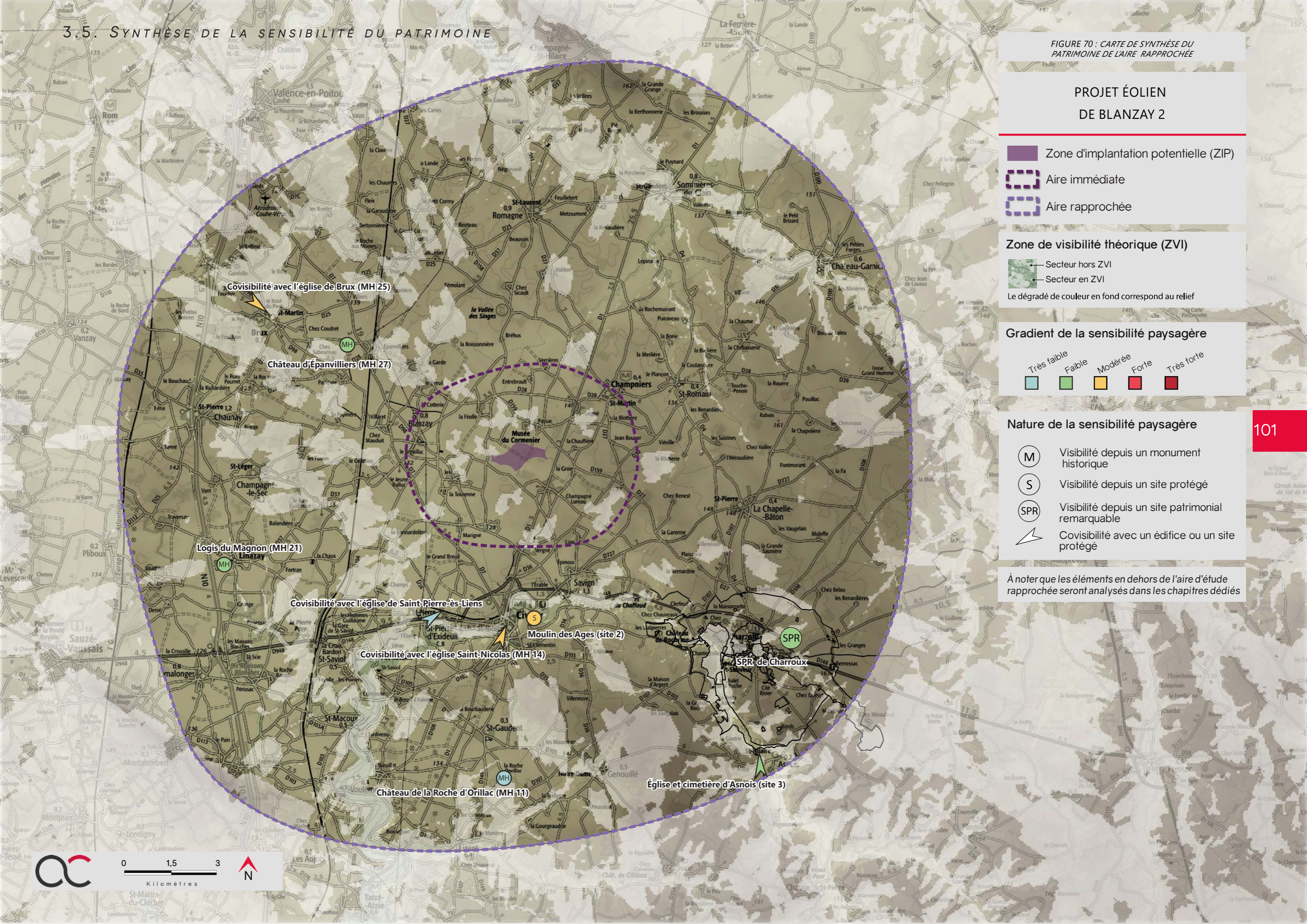
Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  M Visibilité depuis un monument historique
-  S Visibilité depuis un site protégé
-  SPR Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



102

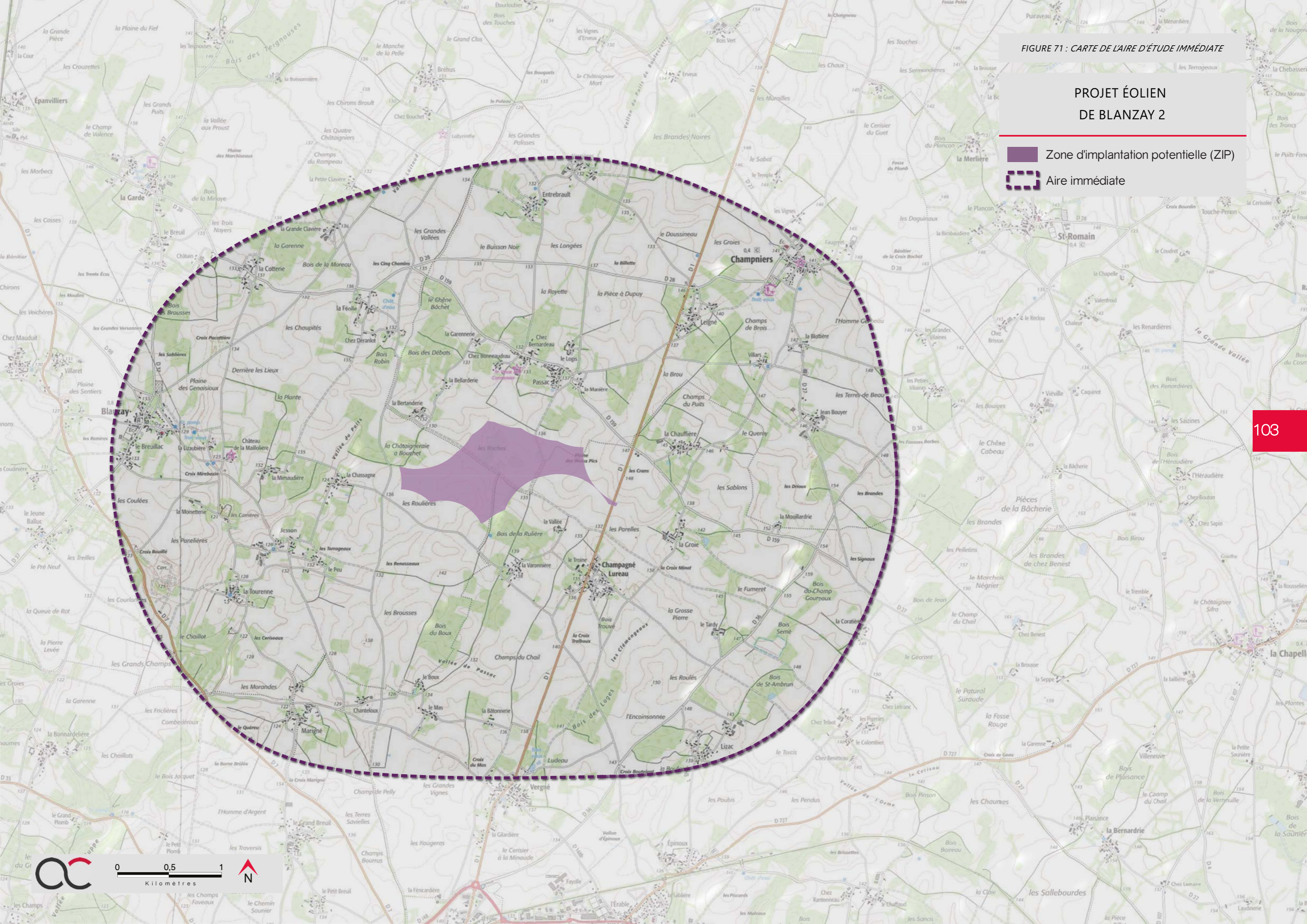


Vue en direction de la ZIP

FIGURE 71 : CARTE DE LAIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire immédiate n'est pas traversée par un cours d'eau important. Cependant, une vallée sèche, celle du Puits est présente à l'ouest de la ZIP et incise le relief tabulaire du territoire. Les secteurs les plus élevés sont situés à l'est de la ZIP et sont couverts par des bois.

Le couvert végétal est un motif récurrent de l'aire d'étude immédiate car il ponctue le territoire. Les vues sont fréquemment cloisonnées par les boisements et les alignements d'arbres qui accompagnent les routes. Ces composantes réduisent la visibilité presentielle du VIP mais ne le masquent pas dans sa totalité.

Les caractéristiques paysagères des secteurs dits ouverts (plaine agricole) sont propices à l'implantation du motif éolien. Toutefois, la plaine du secteur des taillis des Terres Rouges est ponctuée de nombreuses masses végétales et celles-ci, observées en covisibilité du VIP, sont sensibles à la lecture des rapports d'échelle.





Photo 60 : Depuis la RD 27 le VIP apparaît derrière un boisement avec une hauteur apparente importante, il y a un risque de miniaturisation de cette entité

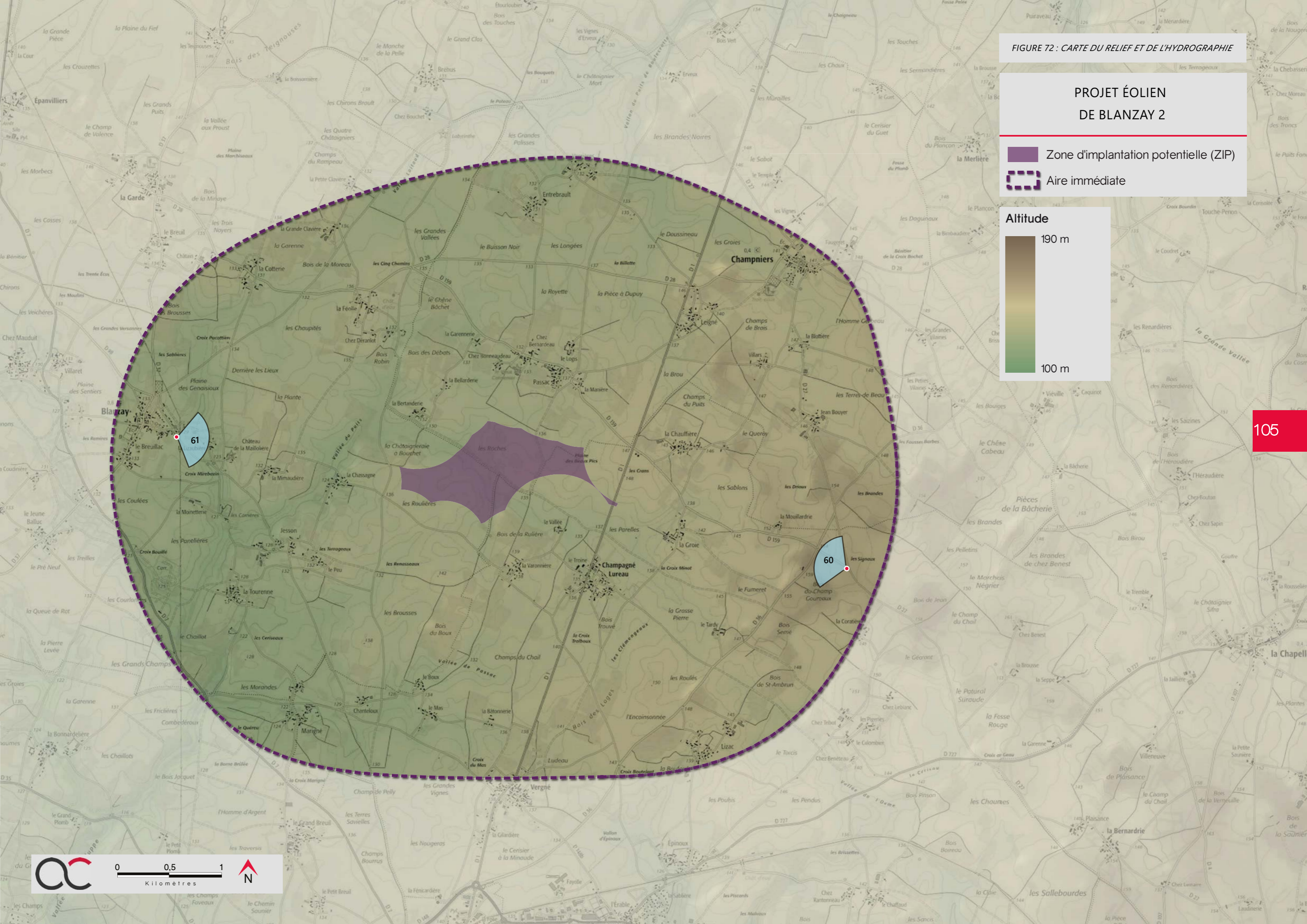


Photo 61 : Le VIP apparaît derrière les ondulations de la plaine depuis la route communale à l'est de Blanzay



FIGURE 72 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

BLANZAY

CHAMPNIERS

Bois des Débats

RD 1

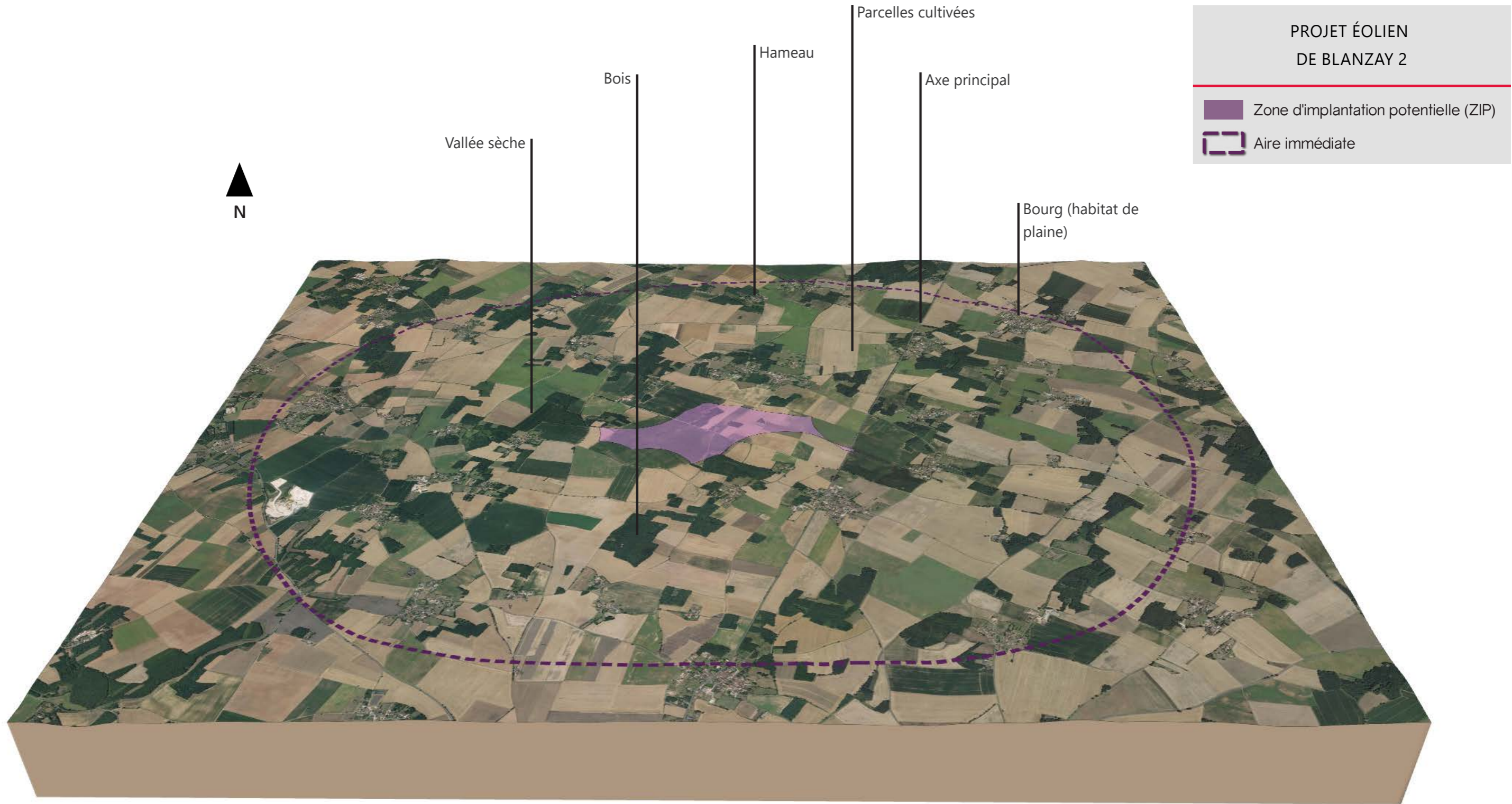
Bois de la Rulière

Champagné Lureau

Bois de St-Ambrun

Bois des Loges

FIGURE 74 : BLOC DIAGRAMME DE LAIRE IMMÉDIATE



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

1.2.1. AXES VIAIRES

Les axes les plus fréquentés sont la RD1 qui traverse l'aire immédiate et longe la ZIP selon un axe nord-sud ainsi que la RD 7 dont seul un court tronçon traverse l'extrémité sud-ouest du territoire étudié.

Le maillage routier est complété par un réseau dense de voies départementales qui parcourent l'ensemble de l'aire immédiate avec un trafic plus confidentiel.

Dans ce paysage de plaines ouvertes et sans variation importante du relief, les perceptions depuis les axes routiers varient selon l'implantation de la végétation ainsi que l'orientation des axes par rapport à la ZIP. Ainsi, les sensibilités les plus fortes ont été repérées depuis les routes les plus proches de la ZIP (RD 1, RD 159) ainsi que depuis les tronçons de voies orientés vers le projet (RD 28).

À noter cependant que le motif éolien est déjà présent au sein de ce paysage, il s'agit d'un renforcement et non une introduction ce qui limite la sensibilité de ces routes.



Photo 62 : Depuis la RD 1, les vues sont ouvertes en direction du VIP qui apparaît avec une prégnance importante





Photo 63 : Le VIP est très prégnant depuis la RD 159 située au nord de la ZIP






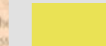

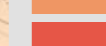
Photo 64 : Depuis la RD 28, les vues sont ouvertes en direction du VIP qui apparaît derrière les bois à l'horizon

FIGURE 75 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

- Axe routier**
-  Route principale
 -  Route secondaire

- Angle apparent**
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 230 m
Réalisation : Windpro

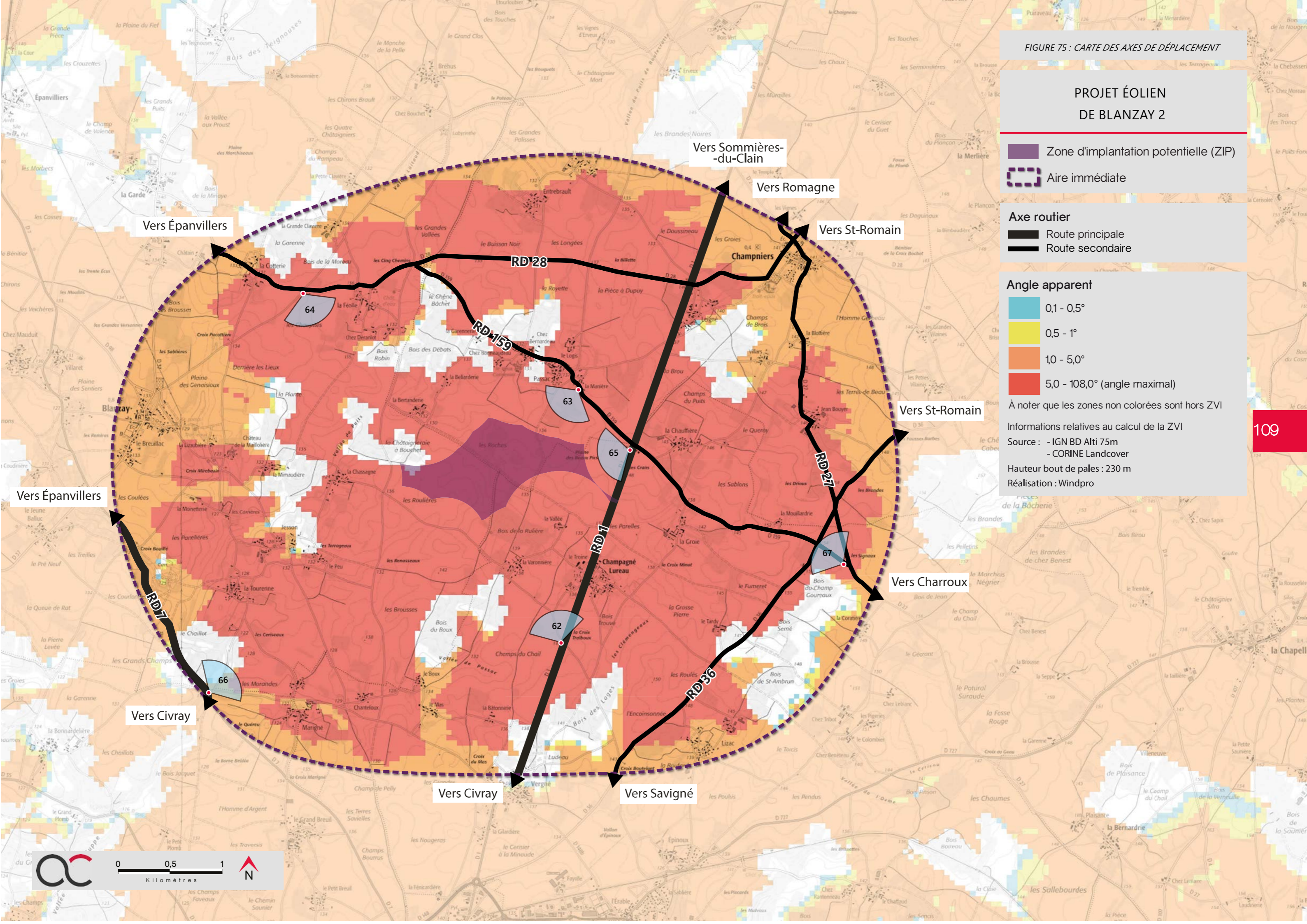




Photo 65 : Vue depuis le croisement entre la RD 1 et les RD 159 ; le VIP apparaît avec une hauteur apparente et un étalement sur l'horizon importants



Photo 66 : Le VIP s'insère en arrière-plan de la végétation depuis la RD 7



Photo 67 : Le VIP apparaît derrière des boisements depuis le croisement de la RD27 et de la RD159